

Les patrimoines cisterciens en France

Du faire valoir direct au fermage et à la sous-traitance

Bernadette Barrière*

The organization of Cistercian estates in the 12th and 13th century is characterized by the existence of large territorial units, the «grangiae», which were cultivated by lay-brothers ; this working task-force, both cheap and competent, never excluded having recourse locally to workmen hired outside the abbey, but the management of a Cistercian abbey, remarkable for its low costs and efficiency, was then fairly different from the manorial system.

Towards the middle of the 13th century, a crisis in lay-brother religiosity occurred in several regions. It heralded a general process affecting - more less rapidly according to the social and economic environment - the whole Cistercian world from the end of the 13th to the middle of the 15th century. Faced with a shortage of lay-brother recruitment, the abbeys were bound to find solutions which were excluded by the early Cistercian prescriptions.

La première partie de ce colloque se préoccupe de mettre en évidence et de préciser, au regard de l'histoire, la notion de «domaine cistercien» : quelle fut la conception cistercienne originelle en matière de constitution de patrimoine et de gestion domaniale ? A quels résultats les méthodes proposées, qui furent originales, ont-elles abouti ? Les domaines ainsi constitués se sont-ils pérennisés ? Et si tel est le cas, comment, et au prix de quelles adaptations à la conjoncture extérieure ?

A cette dernière question, il sera ici donné deux réponses complémentaires, toutes deux nourries pour l'essentiel d'exemples français et masculins¹.

L'une de ces réponses, tournée vers l'amont de l'histoire, et qui est celle de

Robert Fossier², souligne l'inadéquation qui ne tarda pas à se faire jour entre les préceptes idéalistes - pour ne pas dire irréalistes - de l'Ordre, et la réalité des fonctionnements économiques pris au piège des pressions extérieures, en particulier à partir du XIII^e siècle.

L'autre, exposée dans les lignes qui suivent, prend acte de cette évolution, et, se proposant de l'accompagner vers l'aval, cherche à en définir les modalités et, si possible, à en percevoir les résultats. Il est rare, en effet, qu'un domaine cistercien mis en place au XII^e siècle ne soit plus perceptible aujourd'hui dans le paysage, sous une forme ou sous une autre : comment, selon quelles procédures, à travers quelles transformations des méthodes de gestion et d'exploitation, et dans quel état, les moines cisterciens ont-ils réussi, face aux bouleversements de

* Université de Limoges, France.

l'histoire et de la conjoncture économique, à préserver en tout ou partie, jusqu'à la Révolution, certaines pièces maîtresses de leurs patrimoines fonciers ? Telle est la question complexe à laquelle il faut maintenant tenter d'apporter quelques éléments de réponse.

Prévenons d'ores et déjà le lecteur que cette problématique n'est pas totalement neuve, même si elle a été jusque là peu fréquentée. L'étude des mouvements issus de la Réforme grégorienne, qui, dans le cas des cisterciens, s'accompagne obligatoirement de celle de leur organisation économique, est en effet plus gratifiante à mener pour les XII^e-XIII^e siècles que pour les siècles ultérieurs, lesquels font apparaître un essoufflement interne en même temps que la nécessité de faire face à de grandes difficultés venues de l'extérieur et qui faussent le jeu. En outre, les monographies, récentes ou en cours, qui s'intéressent aux questions patrimoniales, exploitent des sources écrites (cartulaires, chartes diverses...) qui généralement ne conduisent guère au-delà du XIII^e siècle.

Cette carence de la recherche pour les siècles suivants n'en fait que mieux ressortir l'intérêt du premier essai de réflexion proposé par Charles Higounet dès 1957, au vu de l'évolution patrimoniale de quelques monastères français³. Les recherches ultérieures, les siennes propres comme celles qu'il suscita, ou encore celles dont d'autres ont maintenant pris l'initiative, apportent mille témoignages nouveaux, mais qui ne modifient pas sensiblement les schémas évolutifs proposés en 1957⁴.

Dès les premières années de son existence, l'Ordre cistercien s'est exprimé avec netteté sur le travail manuel et l'obligation d'y recourir pour assurer, à partir d'un patrimoine foncier d'une ampleur convenable, la survie économique de chaque communauté. Dans l'esprit des législateurs, il ne pouvait qu'y avoir adéquation entre les

effectifs de travailleurs manuels qui furent recrutés – l'expérience le prouvait – sous la forme de frères convers, et les besoins liés à la constitution progressive des patrimoines et à leur organisation en grandes unités d'exploitation, les granges.

L'histoire relativement connue d'un certain nombre d'abbayes pour les XII^e et XIII^e siècles, témoigne de ce que, sauf exceptions portant sur des points de détails, le mode de faire-valoir direct préconisé par l'Ordre fut de mise absolument partout au XII^e siècle, et de ce qu'à l'aube du XIII^e siècle, il n'y avait pas encore lieu de s'inquiéter sérieusement des quelques dysfonctionnements apparus ici ou là. Mais cette même histoire montre aussi que, tout au long du XIII^e siècle, les patrimoines n'en finissent pas de s'accroître, les terroirs des granges de s'étoffer, les activités économiques de se développer et de se diversifier. Ce sont les abbayes elles-mêmes qui s'y emploient, alors même que l'effectif des frères convers, non seulement n'augmente guère, mais a, du moins dans certaines régions, tendance à décliner de manière plus ou moins sensible. Il y a donc désormais rupture progressive entre les possibilités effectives en main-d'œuvre et les considérables exigences en travail nées de ces patrimoines hypertrophiés et complexes, dont l'exploitation et la gestion requièrent de plus en plus de soin.

Dans les abbayes cisterciennes comme au Chapitre général de l'Ordre, l'on n'était pas, au XIII^e siècle, en mesure de juger du caractère irréversible de la diminution du nombre des convers, et l'on fit effort pour pallier les insuffisances, considérées comme provisoires, de cette main-d'œuvre, par le recours à d'autres procédés assez éloignés des préceptes initiaux, en attendant des jours meilleurs qui ne vinrent jamais.

Un problème de main-d'œuvre

Dans chaque abbaye cohabitent et collaborent une communauté de moines de chœur et une communauté de frères convers, et c'est à cette dernière, on le sait, que revient la responsabilité des tâches matérielles et de l'exploitation des domaines. Les convers sont répartis en un certain nombre d'équipes : l'une d'elles, qui a en charge l'abbaye et la grange qui lui est adjointe, peut compter épisodiquement sur l'aide des moines qui constituent une main-d'œuvre d'appoint ; les autres sont affectées aux autres granges du patrimoine, en principe sous la responsabilité d'un «grangier» ou «maître de grange» ; quelques convers peuvent en outre être détachés dans les maisons que l'abbaye s'est acquise dans les villes environnantes et qui servent d'entrepôts et de relais pour les échanges commerciaux.

Les effectifs de convers sont très mal connus : il est certain qu'ils furent variables d'une abbaye à l'autre ; l'on sait que Clairvaux ou Pontigny eurent, vers 1200, de cent à deux-cents moines, et de trois-cents à cinq-cents convers, mais dans la plupart des abbayes, les chiffres ont certainement été beaucoup plus modestes. Toutefois, il semble qu'il faille considérer qu'une grange devait pouvoir disposer de cinq à quinze convers en moyenne, et qu'à la bonne période du système, une abbaye ordinaire devait avoir, en fonction de son importance, entre trente et cent vingt convers⁵.

Cette main-d'œuvre est idéale et prouve à elle seule le bien-fondé du faire-valoir direct, car elle est gratuite ; en outre, elle est constituée d'individus motivés et responsabilisés. Toutefois, elle peut ne pas être suffisante, et l'Ordre, dès le départ, a prévu cette éventualité en autorisant, en cas de nécessité, le recours à des salariés (*mercenarii*) : ceux-ci, embauchés soit pour la durée d'une récolte,

soit sur un chantier de construction, sont, soit des manœuvres, soit des ouvriers spécialisés⁶. Constituant un appoint d'utilisation souple et limitée, ils confortent, sans le perturber en rien, le fonctionnement en faire-valoir direct.

Dès la fin du XII^e siècle, cependant, en bien des lieux, cette main-d'œuvre salariée semble prendre de l'importance et l'on présente que, parfois, la proportion convers-salariés aurait tendance à s'inverser, et que certains de ces emplois ne seraient plus seulement temporaires⁷. Le silence des sources cependant n'autorise pas plus amples conjectures⁸. En outre, les convers furent, sans doute plus fréquemment qu'on ne le pense, épaulés dans leurs tâches par des serviteurs et des familiers, au moins dans la première moitié du XII^e siècle, ainsi que par des serfs et des oblats, donnés à l'abbaye ou acquis par elle et dont la présence est bien attestée au moins dès la fin du siècle⁹. Quant aux convers que l'on croise au détour des textes de la première moitié du XIII^e siècle : bouviers, bergers, viticulteurs, charpentiers, forgerons, etc., il appartiennent désormais à un monde où la rentabilité exige la spécialisation des acteurs ; ils «sont devenus un petit corps de contre-mâtres expérimentés et spécialisés...»¹⁰.

Dans la seconde moitié du XIII^e siècle, la pénurie de convers commence à se faire sentir, en France comme en Angleterre, au point que le Chapitre général de l'Ordre s'inquiète¹¹, examine avec attention les solutions suggérées par telle ou telle abbaye, consent des assouplissements aux usages, entérine telle ou telle initiative¹². Plusieurs formules sont alors expérimentées, mais aucune n'est adoptée de manière systématique ; il semble d'ailleurs que l'on ait tranché au coup par coup, et que chaque abbaye ait fait ses propres expériences et opéré ses propres réajustements éventuels¹³.

Les formules qui s'imposent alors et qui rejettent évidemment autant que possible les aliénations définitives¹⁴, sont de plusieurs types : soit on accroît le nombre des salariés, ainsi qu'on l'a vu précédemment, ce qui devient coûteux¹⁵ ; soit on détache du patrimoine les terres les plus éloignées et les plus marginales et on les cède moyennant un cens à des tenanciers, ce qui les fait basculer dans le mode de faire-valoir indirect, tout en préservant pour les granges elles-mêmes le faire-valoir direct avec exploitation par des convers et des salariés, éventuellement par des serfs¹⁶ ; soit on accense le terroir de certaines granges après l'avoir découpé en petites tenures¹⁷ ; soit, mais la formule semble avoir été sans grand succès, l'abbaye donne la grange à ferme au maître de la grange, donc à un religieux, qui se charge lui-même de recruter les salariés nécessaires et de gérer le domaine¹⁸ ; soit encore, l'abbaye, seule, ou en paréage avec un prince laïc dans le cas des bastides du Sud-ouest, lotit le terroir d'une grange ou partie de celui-ci pour créer un village neuf qui va se peupler de tenanciers censitaires¹⁹.

Il va de soi que chaque abbaye, face à cet échantillonnage de possibilités, a sélectionné ce qui lui semblait le plus adapté à ses besoins propres et qu'aucun schéma de référence n'a été imposé par le Chapitre général.

Les patrimoines étaient, d'ailleurs, tellement divers que des adaptations locales étaient indispensables et qu'une même abbaye reconsidérerait généralement l'ensemble de ses domaines en diversifiant les formules utilisées, sans envisager qu'aucune pût être définitive, à l'exception peut-être des accensements, anciens ou nouveaux, concernant souvent des terroirs marginaux. D'une manière générale, il faut bien convenir que les abbayes ont fait effort, tout au long du XIII^e siècle et encore au delà, pour préserver au maximum, dans le plus

grand nombre de granges possible, malgré son coût désormais élevé, le faire-valoir direct.

La cassure du XIV^e siècle

Avec le XIV^e siècle, les difficultés inhérentes à l'essoufflement interne de l'Ordre s'amplifient. Le recrutement, celui des moines comme celui des convers, continue de s'affaiblir de manière sensible²⁰, et, par ailleurs, l'endettement dans certaines abbayes atteint des proportions alarmantes ce qui conduit parfois à hypothéquer ou à vendre²¹. Le temps n'est plus, sauf exceptions, des acquisitions de biens, de rentes ou de droits, et les seuls vrais revenus sont ceux qui proviennent des terres déjà accensées ou affermées. Or, c'est ce corps malade de son patrimoine que vient frapper de plein fouet la « crise du XIV^e siècle ». De 1330 à 1450 environ, il ne peut être question d'autre chose que de tenter de survivre, puisque fléaux et ravages divers mettent quotidiennement en péril l'existant. Toutes les abbayes ne sont pas atteintes de la même manière, mais pour beaucoup d'entre elles, la vie est devenue bien chaotique et incertaine : bâtiments détruits, domaines abandonnés, replis dans les maisons de villes, terres improductives, tenanciers enfuis, tel est le classique bilan de la crise, dont l'Ordre cistercien n'eut évidemment pas l'exclusivité²².

Toutefois, beaucoup d'abbayes, semble-t-il, réussirent à préserver le faire-valoir direct dans leurs granges, ou du moins dans certaines d'entre elles, jusqu'au milieu du XIV^e siècle, voire même parfois jusque vers 1380²³. Généralement, seul le noyau du terroir continuait à être exploité par des convers, des valets et des ouvriers salariés, cependant que la périphérie était accensée à des tenanciers²⁴. Mais les profits étaient médiocres²⁵, et la seule issue envisageable constituait à généraliser et systématiser.

autant que faire se pouvait, le faire-valoir indirect, d'une part en poursuivant la politique des accensements, d'autre part en essayant d'arrenter quelques grands domaines²⁶.

En procédant à ces accensements, les moines renonçaient donc à exploiter directement leurs terres, mais ils n'en avaient pas moins le souci de les gérer au mieux des intérêts de leur abbaye, ce qui n'était pas forcément une tâche facile, étant donné la quasi-disparition du corps des convers, le nombre désormais modeste des moines, la dispersion et parfois le grand éloignement des domaines et des activités, la complexité des droits (seigneuriaux, fonciers ou autres) à exercer et à percevoir, le grand nombre des petits tenants à contrôler, sans oublier, bien entendu, les difficultés du temps. Aussi, s'achemina-t-on progressivement vers l'autre formule, celle de l'arrentement, qui, sans vraiment se substituer à la première, devait permettre aux abbayes d'échapper au moins partiellement aux lourdeurs et aux difficultés de la gestion.

La pratique de l'arrentement était déjà, on l'a vu, connue de bien des abbayes mais elle était encore peu en usage. Elle consistait, pour le monastère, à donner à ferme, moyennant le paiement d'une rente et selon des conditions qui sont très variables, un domaine entier, voire un ensemble de domaines, à un individu – la plupart du temps un laïc – qui s'engageait à en assumer la gestion pour une durée généralement limitée²⁷.

Il va de soi que les étapes qui jalonnent l'histoire de ces patrimoines cisterciens du XII^e au XV^e siècle pourraient bénéficier d'une chronologie plus fine, qui tiendrait compte des lieux, des pays, des conjonctures régionales, de l'importance et de la richesse relatives des établissements, de l'intervention éventuelle des princes laïcs, des événements politiques ou militaires, mais il

convient de noter que la « crise », en accélérant le processus de la transformation, a contribué à niveler brusquement les modestes discordances de cette chronologie ainsi d'ailleurs que les disparités de fonctionnement entre les maisons.

Lorsqu'à partir des années 1440-1450, il s'est agi de penser à la « reconstruction » – ce que beaucoup d'abbés cisterciens ont fait de manière efficace –, il n'a jamais été question de revenir aux préceptes premiers. Le faire-valoir indirect, pour la quasi-totalité des domaines, était chose acquise, comme dans les monastères bénédictins traditionnels ou dans tout autre patrimoine ecclésiastique. Maintenant que l'ordre et le calme étaient revenus, il importait de relancer la machine économique afin de pouvoir faire face au mieux aux innombrables restaurations qui s'imposaient.

Du XV^e siècle à la Révolution, chaque abbaye va gérer son patrimoine en faisant la part belle désormais aux tenures en censives, qui manifestement se partagent en totalité les terroirs d'un certain nombre de granges, cependant que la part dévolue au faire-valoir direct, qui ne disparaît pas complètement, est considérablement réduite et ne concerne plus guère que l'abbaye elle-même et son tout proche environnement. Il semble, par ailleurs, que lorsqu'ils en ont eu la possibilité, les moines aient cherché à placer certaines de leurs granges sous contrat d'affermage, ce qui les déchargeait de gros soucis de gestion mais faisait d'eux, ainsi qu'on l'a souvent fait remarquer, des « rentiers du sol »²⁸.

*Des patrimoines complexes et diversifiés*²⁹

Il ne fait aucun doute que la base des patrimoines cisterciens est foncière avant toute chose et que le premier siècle de l'histoire de ces patrimoines est presque exclusi-

vement tourné vers la constitution de granges et le développement d'activités essentiellement agro-pastorales, dans un rayon qui, en moyenne, n'excède guère 30 à 40 km autour de l'abbaye.

Mais, dès la fin du XII^e siècle, et même un peu avant parfois, d'autres orientations se font jour qui vont aboutir dans le courant du XIII^e siècle à une sorte d'épanouissement économique, signe d'une réussite qui n'a plus rien à voir avec l'esprit des premiers temps, et qui rendra encore beaucoup plus difficile la prise de conscience des limites de cette construction temporelle.

Il s'agit, d'une part, de poursuivre encore et toujours l'accroissement et l'amélioration des granges déjà constituées ; il s'agit, d'autre part, de se doter de nouveaux domaines dans des régions déjà plus éloignées, mais où l'on est assuré de trouver des terroirs ou des conditions naturelles particulièrement propices à telle ou telle production ou activité : céréales, vigne, olivier, élevage...³⁰ ; il s'agit encore d'aménager au mieux les complémentarités économiques entre granges polyvalentes et granges spécialisées, et si possible de s'organiser en réseau³¹ ; il s'agit enfin de développer certaines activités (élevage ovin lainier, métallurgie, production de céréales, de sel, de vin...), dans lesquelles les cisterciens se sont acquis une parfaite maîtrise technique et donc une solide réputation, et qui sont apparues entre temps comme essentielles, non plus dans des perspectives simplement autarciques, mais bel et bien dans des perspectives de spéculation et de profit³² : il s'agit, en effet, désormais, de produire pour vendre.

Cette boulimie d'action, ce goût vorace d'entreprendre et de gagner, cette avidité de conquête de terres et de marchés, que l'on reconnaît au XIII^e siècle cistercien, ne sont cependant pas le propre de toutes les ab-

bayes, mais seulement des plus grandes et des plus prestigieuses telles que Grandselve, Clairvaux ou Vaucelles, dont les patrimoines furent dès le départ importants³³.

L'Ordre compta un beaucoup plus grand nombre d'abbayes modestes et qui le restèrent, non sans avoir notablement contribué à «l'aménagement du territoire»³⁴. L'Ordre compta également quelques abbayes relativement importantes : certaines ne participèrent pas à cette dynamique de spéculation et stagnèrent assez rapidement³⁵ ; d'autres s'impliquèrent éventuellement dans une activité particulière qui leur assura un temps des

1. Le moulin de Cougnaguet, un des éléments du patrimoine de l'abbaye d'Obazine en Quercy. © Bernadette Arnaud



revenus conséquents³⁶. Mais on ne saurait ici, il est vrai, épuiser, tant elle est grande, la diversité des cas de figure possibles.

Cette digression sur les patrimoines, au demeurant, loin de nous éloigner de notre propos, nous y ramène, puisqu'elle soulève le problème de la diversité des activités, alors que nous avons jusque là limité notre attention aux granges en tant que centres d'exploitation agricole. La question est, en effet, maintenant de savoir comment les abbayes ont résolu le problème du mode de faire-valoir et de la main-d'œuvre face à des orientations totalement nouvelles en matière d'élevage ou de viticulture, face également à la préoccupation nouvelle de produire en abondance du sel, du fer, voire des matériaux de terre cuite.

On ne s'attardera ni sur la vigne dont la culture devenue intensive a suscité des accensements très précoces, ni sur les équipements techniques tels que moulins (Fig.1), fours, ou tuileries, lesquels, lorsqu'est venu le temps du faire-valoir indirect, ont été accensés comme le reste des terres voisines³⁷.

En revanche, l'élevage extensif de tous les types de bétail dont on observe la réussite non seulement au XIII^e mais encore au XIV^e siècle dans certaines abbayes, mérite une attention particulière. Tout se passe en effet comme si l'affaiblissement du corps des convers avait, dans un premier temps, joué contre les tâches agricoles, en faveur des tâches pastorales estimées sans doute moins exigeantes en main-d'œuvre³⁸.

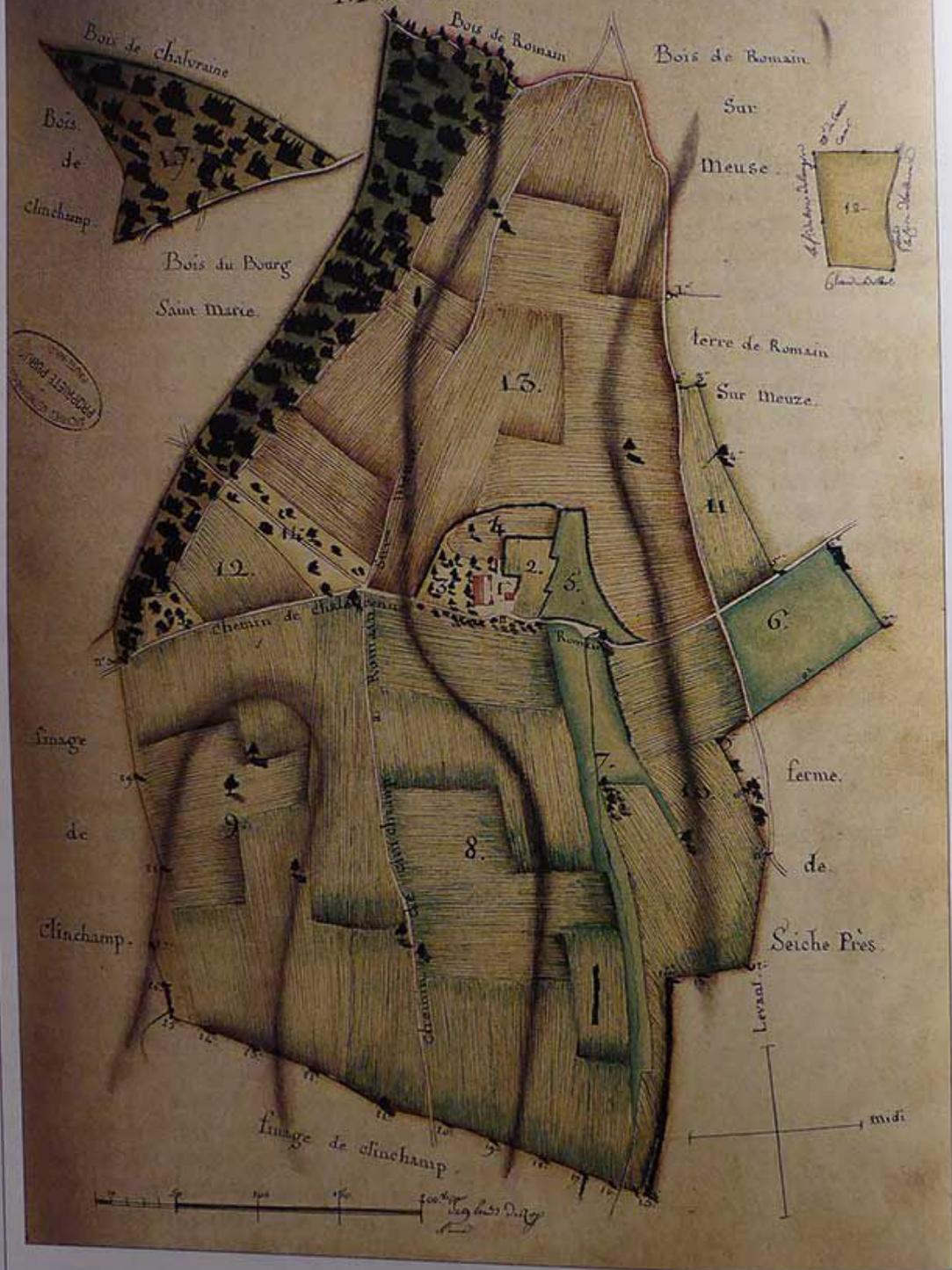
Deux types de troupeaux coexistent. Il y a ceux, sédentaires, des granges du plat pays, qui peuvent profiter de vastes espaces forestiers ou incultes et dont les bergeries, porcheries et vacheries ne sont que l'une des composantes de la grange³⁹. Et il y a ceux des abbayes de piémont ou de moyenne montagne, qui bénéficient de terrains de parcours

presque illimités et auxquels sont offertes toutes les possibilités de transhumance à courte, moyenne ou longue distance⁴⁰.

Mais qui s'occupe de ces immenses troupeaux ? Et qu'en advient-il lorsque la crise fait sentir ses effets ? Il n'est guère aisé de répondre à ces questions, tellement les sources sont peu prolixes ou encore mal connues. Manifestement, les troupeaux ont été tenus très longtemps en faire-valoir direct, avec des convers et des gardiens salariés. Mais lorsqu'arrive le moment de la transformation inéluctable, les pâturages sont autant que possible accensés⁴¹. Ces contrats constituèrent-ils des solutions durables et fructueuses ? Sauf exception, il semble que l'on puisse en douter, de même que l'on peut douter de la pérennisation des droits de parcours qui autorisaient, par exemple, les troupeaux de Grandselve à circuler librement du Quercy aux Cévennes et de l'Albigeois aux Pyrénées⁴².

L'extraction du minerai de fer et la métallurgie constituent un très riche dossier auxquels des travaux récents, concernant notamment la Bourgogne et la Champagne, permettent enfin d'accéder. Ils montrent qu'il y a eu, dans ces régions, du milieu du XII^e siècle au XIV^e siècle, une sidérurgie cistercienne extrêmement active et productive, notamment à partir du début du XIII^e siècle. Il va de soi que cette activité était totalement conduite en faire-valoir direct, avec des convers, et des salariés dont le nombre s'accrut quand la demande se fit plus forte. Mais, la crise du XIV^e siècle aurait carrément fait s'interrompre la production. Lorsque la reconstruction s'engage, dans la seconde moitié du XV^e siècle, quelques forges cisterciennes réapparaissent, mais elles sont désormais accensées. Il y a plus grave : rares sont celles qui ont réussi à se maintenir. La sidérurgie cistercienne avait fait long feu⁴³.

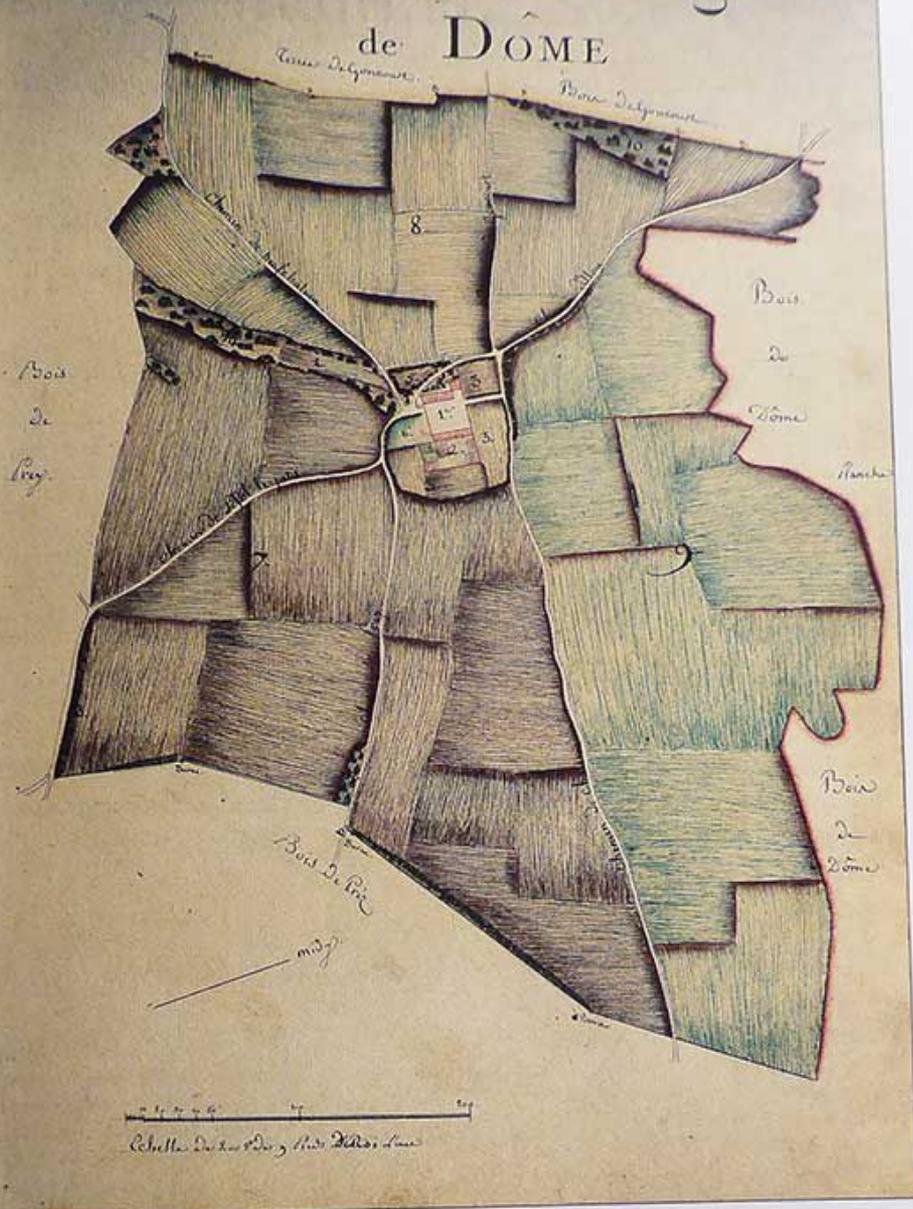
32^{me} Planche ferme de Morveaux



• Rien ne subsiste de la prestigieuse abbaye de Morimond, fondée dès 1115 dans les forêts du Bassigny, mais d'importantes archives en ont cependant été conservées. Parmi celles-ci, un atlas dressé au XVIII^e siècle (A. D. Haute Marne, dans 8 H), propose

un ensemble de planches restituant le terroir de chacun des grands domaines de l'abbaye à l'époque. Trois des planches de cet atlas ont été publiées dans Jean Salmon, «Morimond et ses granges», Langres, 1969.

22^{me} Planche Seignorie
de DÔME



2. En ce qui concerne la grange de Morvaux, on voit qu'il s'agit d'un terroir d'un seul tenant, bien rassemblé autour du chef-lieu grangier, à l'exception d'une parcelle de bois située ailleurs ; le parcellaire semble y prendre appui sur le réseau des chemins.

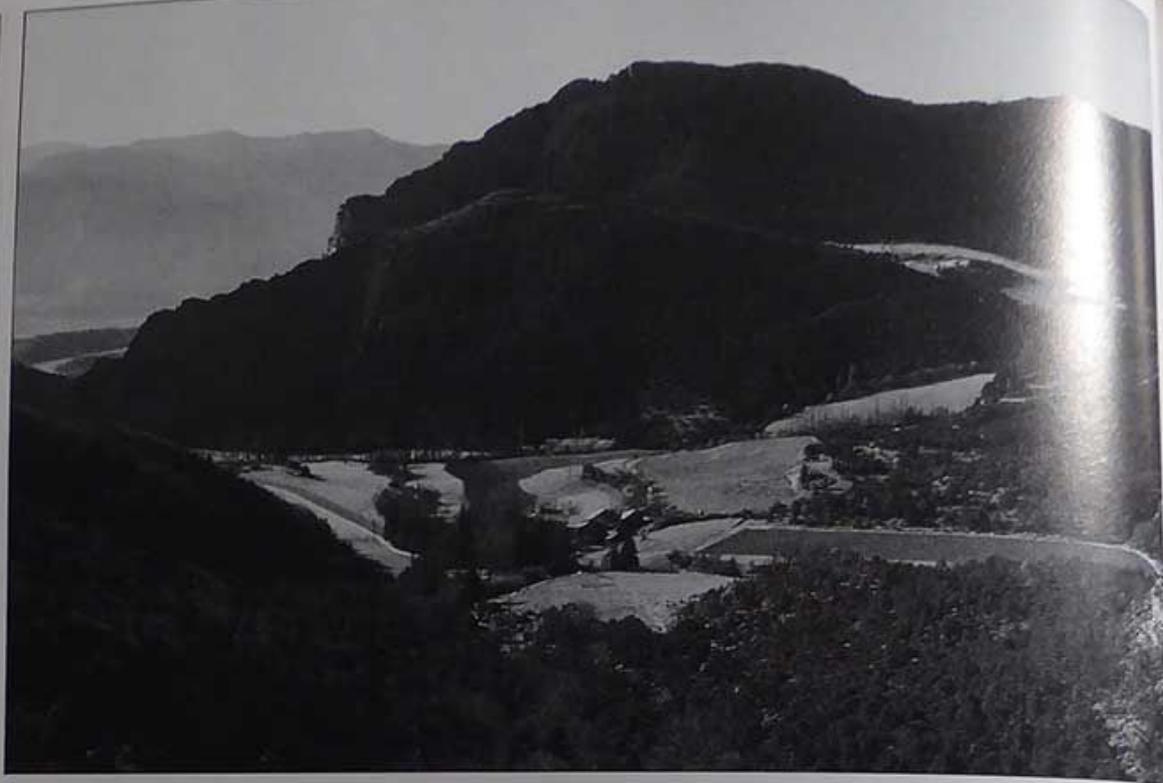
3. En ce qui concerne la grange de Dôme, on constate qu'il s'agit d'une clairière de défrichement, d'un seul tenant, elle aussi, cernée par des espaces forestiers ; le chef-lieu de la grange est le point d'origine du réseau des chemins qui, tantôt servent d'appui au parcellaire, tantôt le recourent.
© Archives départementales de la Haute-Marne.

Des terroirs historiques

Malgré un glissement général vers le faire-valoir indirect depuis le XIV^e siècle, les domaines cisterciens n'ont pas tous, tant s'en faut, perdu leur physionomie première.

Évidemment, les granges dont les terroirs ont été intégralement lotis en tenures et accensés, comme celles qui ont donné naissance à un village neuf ou à une bastide, ont été totalement restructurées, et il est exclu qu'elles soient encore reconnaissables comme telles, même si quelques aménagements (étangs, moulins, chemins, canaux...) dus

aux moines y sont décelables ici ou là. En revanche, toutes les granges dont le noyau a pu être préservé, ou dont le terroir n'a été partagé qu'en un petit nombre d'unités d'exploitation, et qui sont passées directement ou presque du faire-valoir direct à l'affermage, toutes celles-là, à très peu près, sont parvenues jusqu'au XX^e siècle sans avoir subi de restructurations graves ; elles restituent donc avec une certaine exactitude la réalité cistercienne⁴⁴. Il n'est, pour s'en convaincre, que de regarder les planches cadastrales établies au XVIII^e siècle par l'abbaye de Morimond (Fig 2-3) pour



4. L'abbaye de Valcroissant en Diois dans sa clairière de défrichement originelle.
© Bernadette Barrière.

chacune de ses granges, ou de découvrir la petite abbaye de Valcroissant immuablement enchâssée dans sa clairière de défriche-

ment (Fig. 4). La célèbre étude pionnière de Charles Higounet sur la grange de Vaulerent est plus que jamais d'actualité⁴⁵.

Les patrimoines cisterciens en France

1. Gimont. Cette abbaye méridionale fondée en 1142, fille de Berdoues, s'est constitué un patrimoine modeste de six granges polyvalentes, peu éloignées d'elle (30 km au maximum), et généralement placées à proximité d'un itinéraire de long parcours : l'abbaye elle-même, ainsi que l'une de ses granges, sont limitrophes du grand chemin compostellan qui, depuis Toulouse, gagne Auch. Les possibilités de ces terroirs gascons étant variées et complémentaires, toutes les granges proposaient une polyculture à base céréalière, incluant des cultures arbustives diverses, notamment celle de la vigne ; on y pratiquait également un élevage très diversifié ; moulins et aménagements piscicoles complétaient la gamme des activités.

La nécessité de se fournir en sel aurait néanmoins conduit l'abbaye à se doter de quelque salin sur la côte roussillonnaise.

Ce patrimoine est à l'origine de la fondation en paréage de trois bastides : celle de Gimont, à 3 km de l'abbaye, fut particulièrement importante.

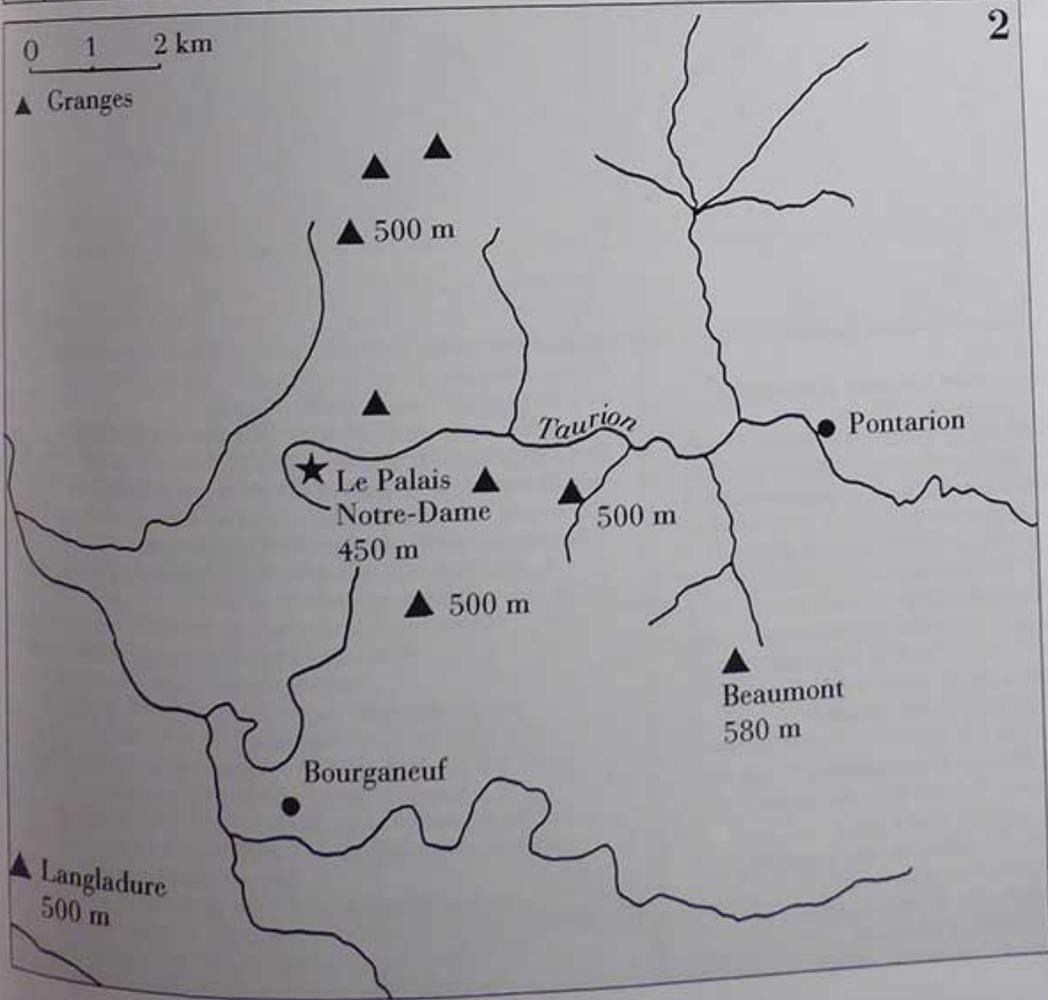
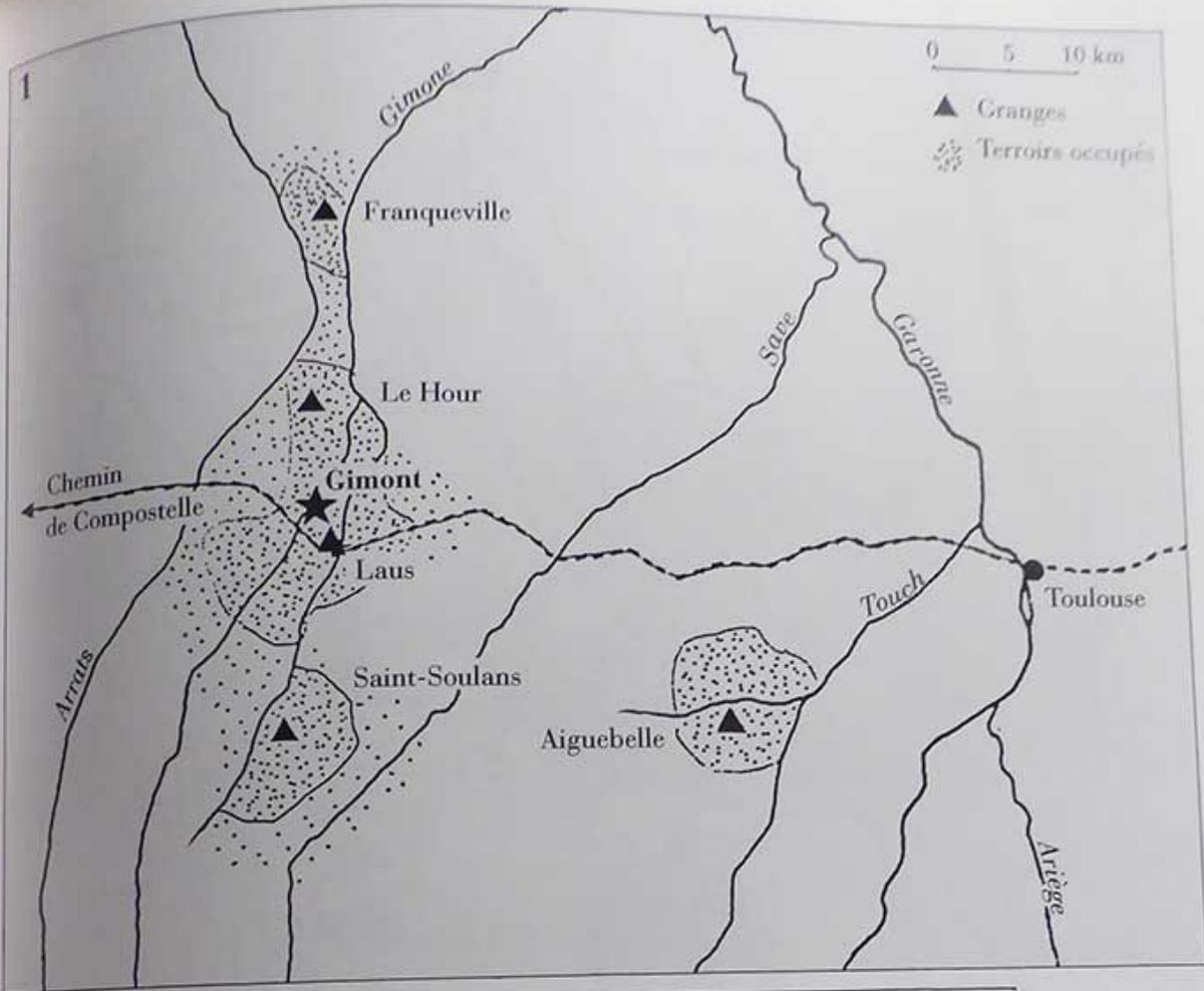
• D'après Martine Lacaze, «Les granges de Gimont», *Annales du Midi*, t. 105, n° 202, 1993, p. 165-182.

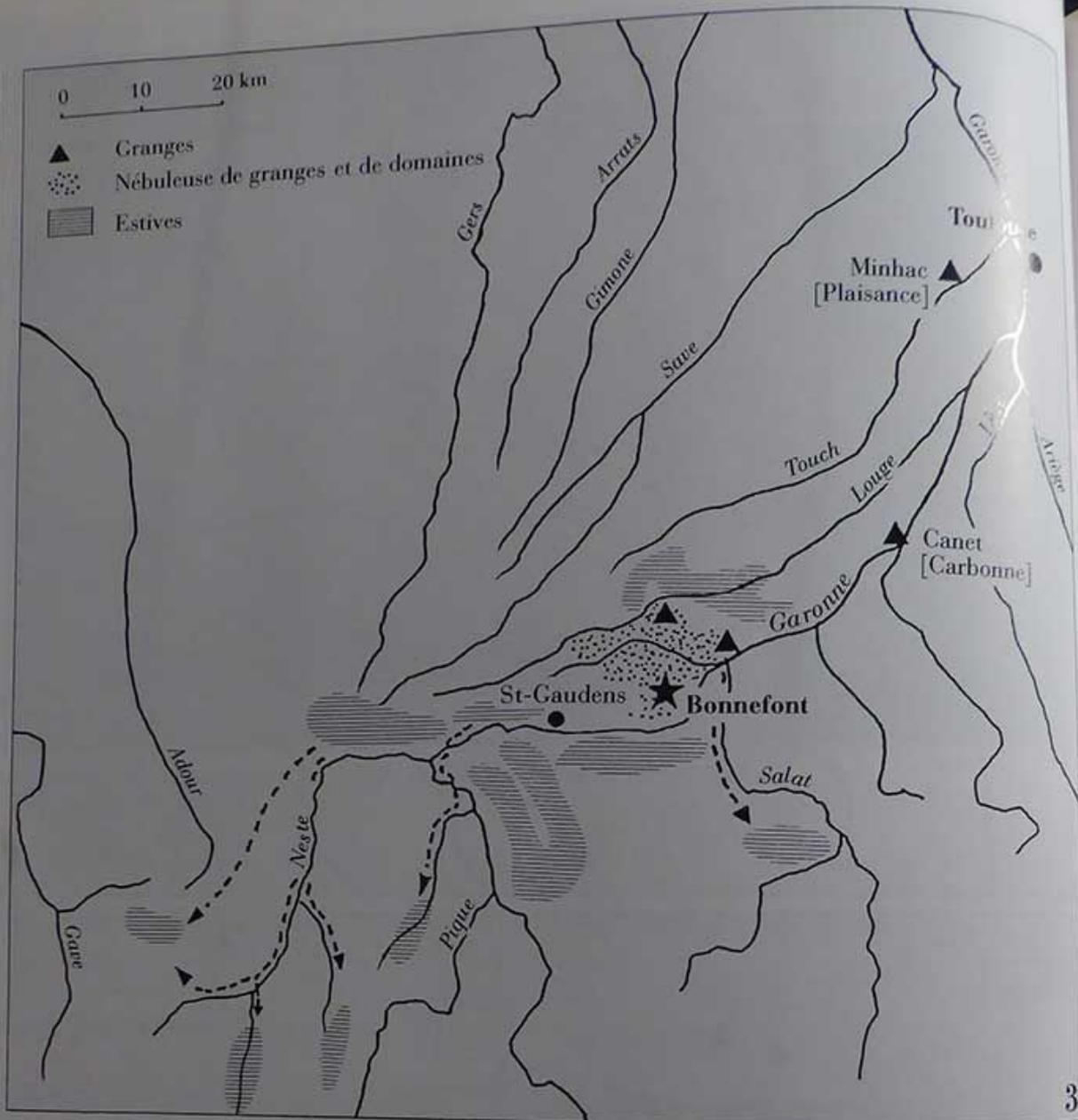
2. Le Palais-Notre-Dame. Cette petite abbaye limousine est issue d'un ermitage qui, fondé par Géraud de Sales en 1120, fut placé dans la filiation de Dalon et entra avec elle dans l'Ordre cistercien en 1162.

Ce fut toujours un établissement modeste, qui se constitua néanmoins un patrimoine de neuf granges vouées à une polyculture à base céréalière, dans lesquelles l'élevage semble n'avoir occupé qu'une place discrète. Six de ces granges, créées à très faible distance de l'abbaye (dans un rayon de 4 km), correspondaient plutôt à une nébuleuse de domaines jointifs, voire entremêlés, associés entre eux dans leur fonctionnement, qu'à des unités d'exploitation bien individualisées.

Mais l'inaptitude très nette de cette région à la culture de la vigne poussa les moines du Palais à se constituer une grange viticole vers le sud, à plus de 100 km de l'abbaye, sur les coteaux de la vallée de la Vézère, au cœur du vignoble bas-limousin.

• D'après Sylvia Vituvari, «Le patrimoine de l'abbaye du Palais-Notre-Dame d'après son cartulaire», mémoire de maîtrise, Limoges, 1992.





3. Bonnefont. Cette abbaye commingeoise a été fondée par Morimond en 1136-1137. Bien qu'ayant essaimé à plusieurs reprises (Villelongue, Boulbonne, Nizors...), elle semble être restée d'importance moyenne. Implantée dans la très haute Garonne, elle s'est constitué un patrimoine de huit granges : quatre étaient très proches de l'abbaye ; une seule, Min hac, proche de Toulouse, en était relativement éloignée (70 km environ). Toutes ces granges étaient vouées à une polyculture à base céréalière ; certaines d'entre elles mettaient l'accent sur la viticulture. Mais, c'est l'élevage qui semble avoir été à Bonnefont l'activité la plus importante : reposant sur des droits de pacage nombreux et sur de multiples autorisations seigneuriales de parcours, il était très diversifié, et se pratiquait sur un espace très vaste, sans grand rapport avec les terroirs des granges ; étaient concernées tant les terres incultes du bas pays que les estives de la montagne pyrénéenne (plus spécialement réservée aux brebis). Bonnefont eut, en outre, deux

maisons de ville, à Toulouse et à Saint-Gaudens. Ce patrimoine est à l'origine de la fondation en paréage de cinq bastides, parmi lesquelles celle de Carbonne (fondée sur le terroir de Canet) et celle de Plaisance (sur le terroir de Min hac) furent des réussites.

• D'après «Recueil des actes de l'abbaye cistercienne de Bonnefont en Comminges», éd. Charles Samaran et Charles Higounet, Paris, 1970, introduction, p. 19-38.



4. Cîteaux. Fondée en 1098, la grande abbaye mère fut implantée dans un secteur marécageux et forestier de la plaine de la Saône.

Elle se constitua un important patrimoine de dix-neuf granges, dont six formaient autour d'elle, dans un rayon de 7 km, une nébulose relativement dense de domaines polyvalents.

Les autres, éparses, pour l'essentiel, dans la vallée de l'Ouche ou sur le plateau bourguignon, ne se trouvaient pas à plus de 40 km de l'abbaye.

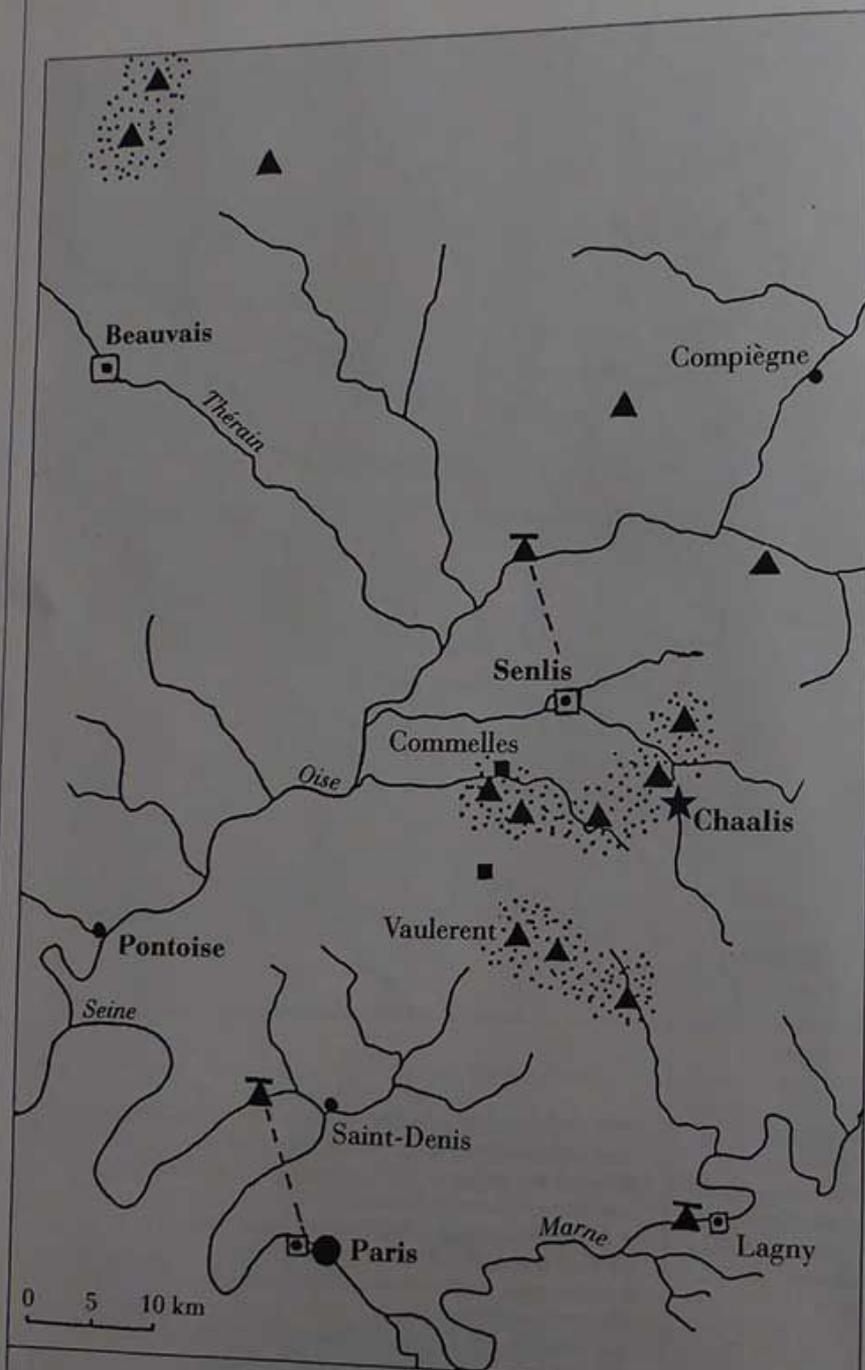
Implantée à faible distance de la Côte d'Or, Cîteaux développa précocement au pied de ce relief, de Dijon à Beaune et même au-delà, un important ensemble de domaines viticoles :

les vignobles de Meursault, de Vosne-Romanée, de Nuits-Saint-Georges, et surtout du Clos-Vougeot, furent parmi les pièces maîtresses.

A ce patrimoine foncier géographiquement

très cohérent et proche de l'abbaye, s'ajoutèrent des acquisitions qui, beaucoup plus lointaines puisque franc-comtoises, permirent notamment de se fournir en sel.

• D'après Jacques Poloni, «Les granges de l'abbaye de Cîteaux», dans *Flaran* 3, *L'économie cistercienne*, Auch, 1983, p.183-188 ; Marcel Lebeau, «Essai sur les vignes de Cîteaux des origines à 1789», Dijon, 1986 ; J.C. Schwartz, «Etude sur le patrimoine de Cîteaux en Franche-Comté du XII^e au XV^e siècle», *mém. maîtrise*, Besançon, 1989 (c.r. dans *Cîteaux*, 1990, t. 41, p. 219-220).

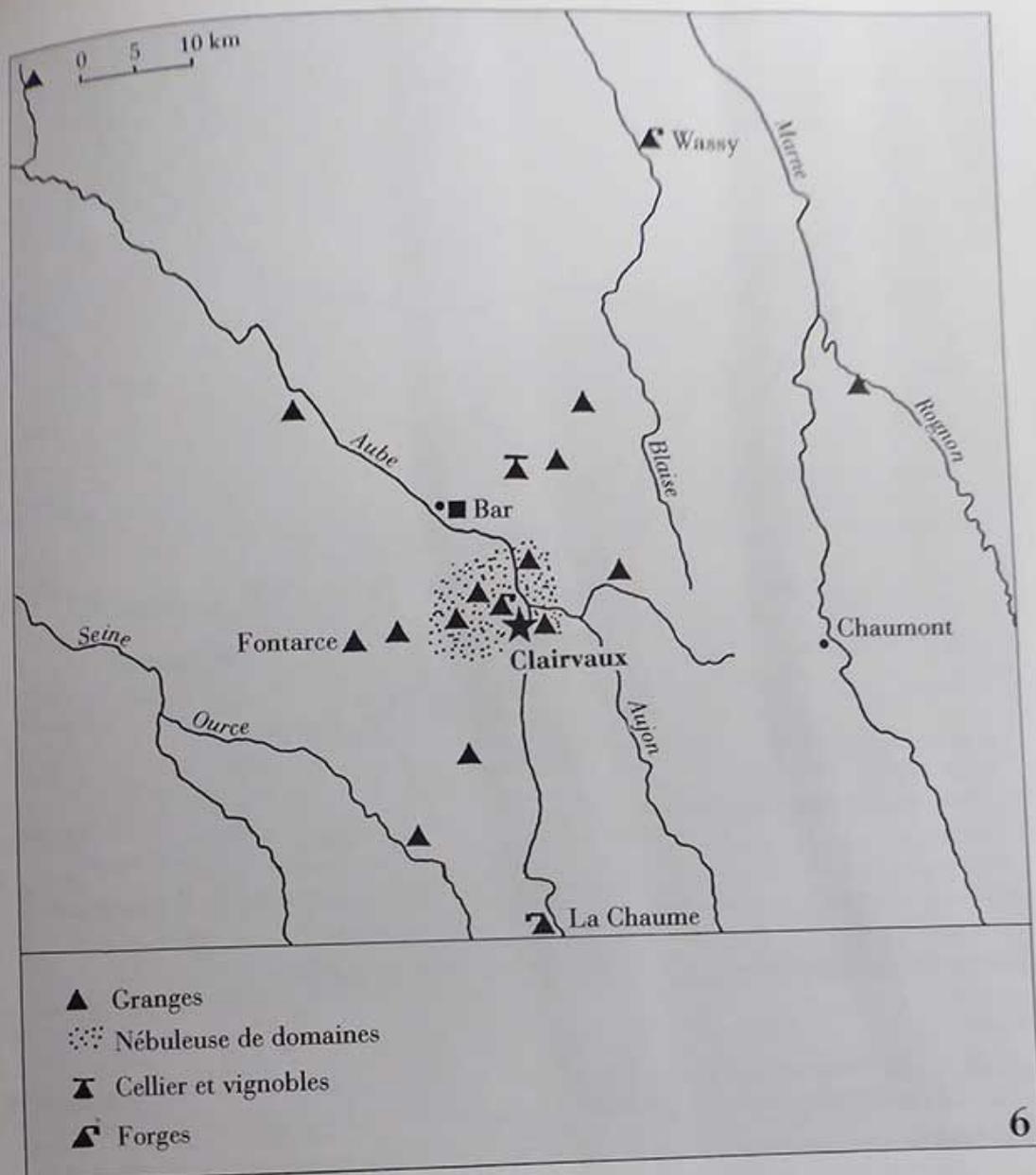


- ▲ Granges
- ▲ Celliers et vignobles
- ◻ Maisons de ville
- Tuileries

5

5. Chaalis. Née de la volonté expiatoire de Louis VI, cette abbaye fut fondée à proximité de Senlis, en forêt d'Ermenonville, en 1136, dans la filiation de Pontigny. Son extension foncière se poursuivit jusqu'à la fin du XIII^e siècle. Sur les dix-sept granges de son patrimoine, six, qui se développaient autour et surtout à l'ouest de l'abbaye, dans un rayon inférieur à 15 km, étaient plus spécialement orientées vers des activités agro-pastorales et forestières, incluant la pisciculture en étangs et viviers. Huit autres (dont la célèbre grange de Vaulerent), éparées sur les plateaux limoneux du Parisien, du Valois et du Beauvaisis (jusqu'à 70 km de l'abbaye), étaient vouées à la céréaliculture sur de vastes terroirs. À partir de la fin du XII^e siècle s'ajoutèrent à cela trois granges-celliers (sur l'Oise, la Seine et la Marne), associées à des vignobles de côteaux et à des débouchés urbains (Senlis, Paris, Lagny). Les moines de Chaalis eurent en outre le souci d'exploiter les ressources de leur sous-sol en matière, notamment, de pierre à bâtir et d'argile. La grange de Commelles, en particulier, avec ses carrières, ses argilières, ses fours à chaux et à verre, sa tuilerie à tuiles et à carreaux de pavement, en témoigne avec éloquence.

• D'après François Blary, «Le Domaine de Chaalis du XII^e au XIV^e siècle», Paris, 1989.



6

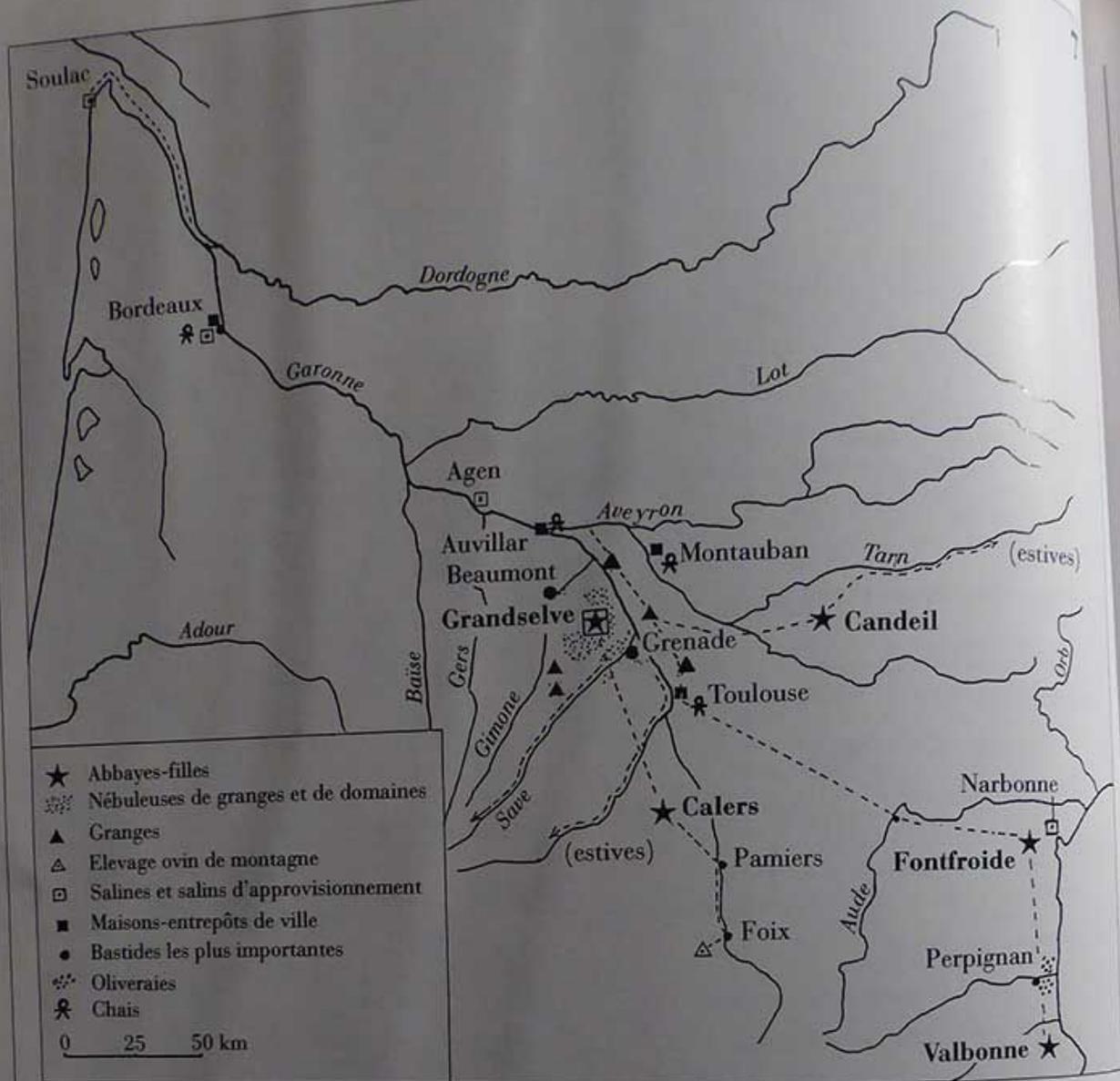
6. Clairvaux. En 1115, Cîteaux essaime et l'une des nouvelles fondations est celle de Clairvaux, confiée à saint Bernard. Elle s'effectue en Champagne, dans une combe ouvrant sur la vallée de l'Aube, à distance modeste de Bar-sur-Aube, mais à plus de 100 km de l'abbaye-mère.

Très rapidement, la nouvelle abbaye s'est trouvée à la tête d'un patrimoine d'une particulière importance ; il regroupa, en effet, plus de quarante centres d'exploitation, dont quatorze seraient à considérer comme des granges principales.

Les activités furent, à Clairvaux, très diverses et complémentaires. Elles allaient de l'agriculture céréalière la plus classique (servie par plus de quarante moulins), à un élevage particulièrement diversifié et conséquent, en passant par une viticulture très dynamique (servie par six celliers et vingt-sept pressoirs), ainsi que par des activités métallurgiques de première importance : ces dernières, qui associaient mines, bois et forges, étaient dispersées entre trois centres : l'abbaye elle-même, La Chaume,

au sud, et Wassy, à plus de 40 km au nord. La nécessité de se fournir en sel conduisit en outre les moines de Clairvaux à prospecter en Franche-Comté, pour finalement établir une grange spécialisée à Marsal, au cœur des salines de Lorraine, à environ 180 km de l'abbaye. Clairvaux eut aussi bon nombre de maisons de rapport – sans même parler des maisons de ville – à Bar-sur-Aube, Troyes, Provins, Dijon, Paris, et en bien d'autres sites urbains semble-t-il.

• D'après l'ensemble des travaux de Robert Fossier sur Clairvaux, et en dernier lieu : « La puissance économique de l'abbaye de Clairvaux au XIII^e siècle », dans *Histoire de Clairvaux*, Clairvaux, 1991, p. 73-83 ; Catherine Verna et Paul Benoît, « La sidérurgie de Clairvaux au Moyen Âge », *ibidem*, p. 85-111 ; Benoît Chauvin, « Notes et documents pour servir à l'histoire du sel de Lons-le-Saunier au Moyen Âge. Les archives de l'abbaye de Clairvaux », *ibidem*, p. 303-320 ; J.F. Leroux, « Les granges et celliers de Clairvaux », dans *L'abbaye de Clairvaux*, Clairvaux, 1986.



7. Grandselve. Ancien ermitage fondé vers 1114 par Géraud de Sales en Toulousain, cet établissement finit par obtenir son affiliation à l'Ordre cistercien en 1147, dans la lignée de Claireaux.

Au XIII^e siècle, son patrimoine foncier était fait, pour l'essentiel, de vingt cinq granges polyvalentes, de plusieurs centaines d'hectares chacune, distribuées entre Gimone, Garonne et Save, dans un rayon de 15 à 25 km autour de l'abbaye.

Cet ensemble de domaines était voué à la céréaliculture (servie par trente moulins), aux cultures arbustives (noyers), au jardinage, à un élevage diversifié, et à une viticulture particulièrement dynamique. L'importance des surplus (en vin, blé, huile, surtout) poussa, dans un premier temps, Grandselve, à en organiser la commercialisation ; puis, au XIII^e siècle, l'on se mit manifestement à produire pour vendre. Les débouchés de cette production spéculative furent assurés non seulement à partir des maisons-entrepôts que l'abbaye implanta dans les villes les plus proches, telles que Toulouse

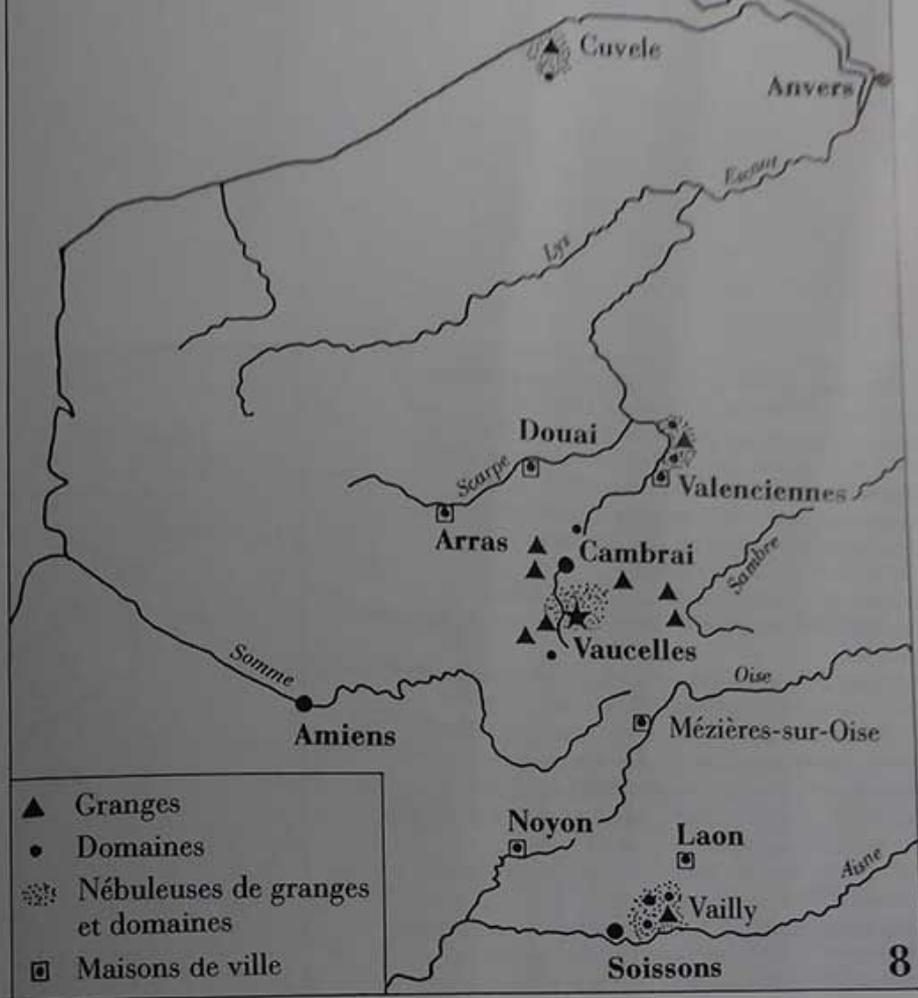
ou Montauban, mais également grâce aux relations suivies que l'on entretenait avec Bordeaux d'où l'on ramenait sel, poissons salés et minerais ou métaux divers, grâce à une flottille qui, navigant sur la Garonne, bénéficiait, au moins pour une bonne part de la cargaison, de nombreuses franchises péagères.

Grandselve étendit également ses possessions et ses relations en direction de la côte méditerranéenne, où elle eut deux abbayes-filles : Fontfroide et Valbonne. Il semble qu'elle se soit constitué une grange saline près de Narbonne, soit à 180 km de l'abbaye, et qu'elle ait développé des oliveraies encore plus loin, sur la côte roussillonnaise.

Elle eut, en outre, comme beaucoup d'abbayes méridionales, un élevage ovin d'estive. Dans le cas de Grandselve, cet élevage pouvait s'envisager aussi bien en direction du nord, dans le Massif Central (entre Tarn et Garonne et en Lauragais), qu'en direction du sud, dans les Pyrénées (sur Lomagne, Comminges, Couserans, Plantaurel). Dans l'une et l'autre directions, les abbayes-filles de Candeil et Calers pouvaient servir de relais.

Grandse
économi
Le vaste
est à l'o
bastides
et de G
sont pa
• D'apr
l'abbay
(XII^e-X
t. 95, 1
Grand
dans u
t. 3-7, 1
«L'écon
de la F
Auch,

8. Van
du Ca
de Clo
une tr
sont a
Outre
autou
du XI
alent
ensem
à la c
et à u
ceper
À pa



Grandselve apparaît en fait comme un pôle économique de dimension européenne. Le vaste patrimoine foncier de Grandselve est à l'origine de la fondation en paréage de sept bastides : celles de Beaumont-de-Lomagne et de Grenade, en paréage avec le roi de France, sont particulièrement connues.

• D'après Mireille Mousnier, «Les granges de l'abbaye cistercienne de Grandselve (XII^e-XIV^e siècle)», *Annales du Midi*, t. 95, 1983, p. 7-27, et «L'abbaye cistercienne de Grandselve (XII^e-XIV^e siècle), II. L'insertion dans une économie d'échanges», *Cîteaux*, t. 34, 1983, p. 221-244 ; Bernadette Barrière, «L'économie cistercienne du sud-ouest de la France», *Flaran* 3, *L'économie cistercienne*, Auch, 1983, p. 75-99.

8. **Vaucelles.** Cette importante abbaye du Cambrais fut fondée en 1132 par les moines de Clairvaux. Elle eut, semble-t-il, une trentaine de centre d'exploitation, dont seize sont attestés comme granges. Outre six granges regroupées en un noyau serré autour du monastère, le patrimoine du XII^e siècle en comportait sept autres éparses alentour, dans un rayon de 25 km. Cet ensemble de domaines cambrais s'adonnait à la céréaliculture, à la viticulture et à un élevage diversifié, prioritairement orienté vers la production de laine. À partir de 1180, l'abbaye se préoccupa

de s'établir, malgré l'éloignement, sur des terroirs plus nettement spécialisés. Ainsi commença-t-elle par s'implanter, à 50 km de là, en Soissonnais : elle y développa un très important vignoble sur les coteaux de la vallée de l'Aisne. Puis, dans la première moitié du XIII^e siècle, ce fut dans les zones herbagères du Hainaut qu'elle s'établit, à 80 km au nord du monastère. Enfin, au milieu du XIII^e siècle, elle prit position encore plus loin, à 150 km, dans les polders déjà bien constitués de Flandre maritime et s'y livra à une intense céréaliculture. La chronologie de la constitution de ce patrimoine, les quantités de vin, de blé et de laine produites, ainsi que le très grand nombre d'exemptions de péages obtenues sur un échantillonnage de routes très varié, témoignent d'une orientation précoce de Vaucelles vers une agriculture et un élevage hautement spéculatifs.

• D'après Stéphane Lebecq, «Les cisterciens de Vaucelles en Flandre maritime au XIII^e siècle», *Revue du Nord*, t. 54, n° 215, 1972, p. 371-384 ; «Vignes et vins de Vaucelles : une esquisse», *Flaran* 3, *L'économie cistercienne*, Auch, 1983, p. 197-206 ; «Vaucelles et la terre aux XII^e-XIII^e siècles, contribution à l'histoire foncière des cisterciens en Picardie du Nord», *Mélanges Robert Fossier*, à paraître en 1994.

9. Obazine. L'abbaye est issue d'un ermitage fondé vers 1130 par Étienne d'Obazine. C'est à la demande du fondateur qu'elle fut affiliée à l'Ordre cistercien en 1147. Elle avait réussi, au début du XIII^e siècle, à constituer, avec ses vingt cinq granges, et en liaison avec certaines de ses abbayes-filles, un réseau économique souple, aux activités complémentaires, qui allait de la côte saintongeaise aux montagnes de haute Auvergne.

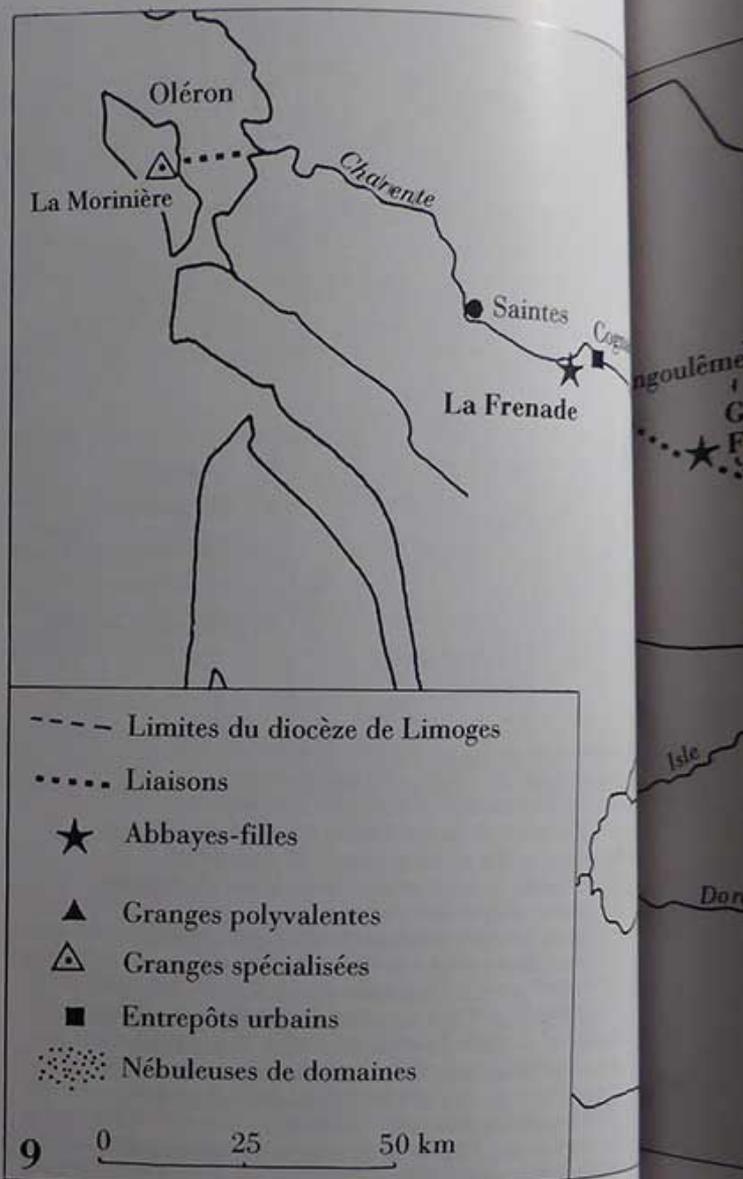
Les granges étaient éparées, et, pour la majorité d'entre elles, relativement éloignées de l'abbaye. Si l'on en excepte cinq qui étaient établies dans un rayon de 15 km autour du monastère, les autres étaient à distance respectable : dix étaient distantes de 25 à 50 km, huit étaient éloignées de 70 à 110 km ; quant à celle de l'Île d'Oléron, elle se trouvait à environ 270 km de l'abbaye.

Toutes ces granges, à l'exception de trois, étaient polyvalentes : établies, soit sur des terrains cristallins (Bas Limousin), soit sur des secteurs calcaires (causses du Haut Quercy), la culture des céréales y était prépondérante et s'y trouvait associée à des moulins en assez grand nombre. Mais on pratiquait également, à des degrés divers en fonction des aptitudes pédologiques et climatiques, la culture des légumes et des légumineuses, éventuellement celle de la vigne ; l'on faisait aussi un élevage diversifié (apparemment plus ovin que bovin) et l'on se livrait abondamment à la pisciculture d'étangs et de viviers.

À partir de la fin du XII^e siècle, trois granges nouvelles et spécialisées furent mises en place, dans le but d'assurer à l'abbaye des productions jugées fondamentales dans l'organisation autarcique recherchée. L'une d'elles, le Chassang de Donzenac, au cœur du vignoble bas-limousin, se consacra exclusivement à la viticulture.

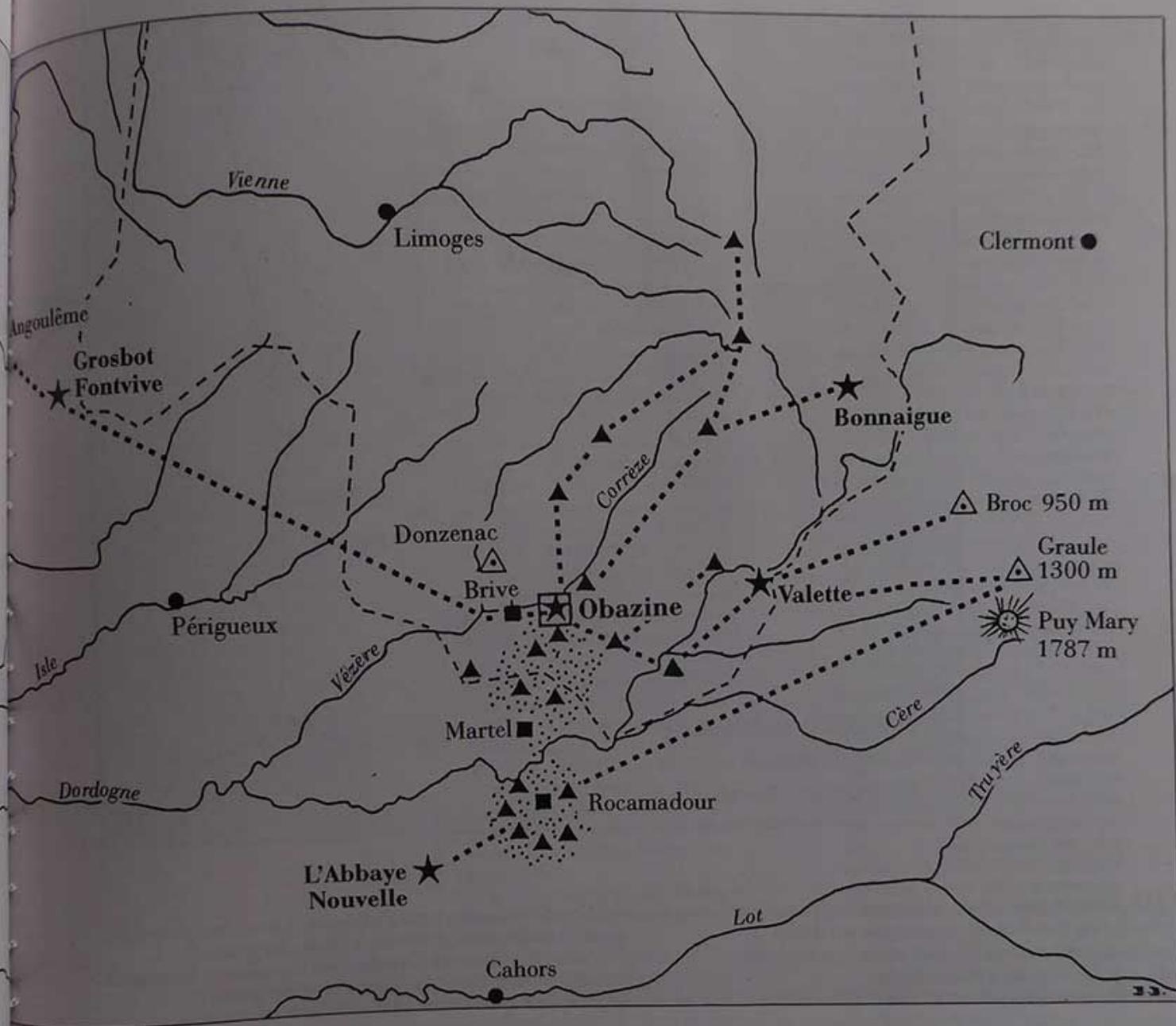
Une seconde, Graule, fut créée au loin, sur un haut plateau marécageux des Monts du Cantal, et l'on y développa un important élevage bovin laitier pour la production du fromage ; il semble, en outre, que cette grange ait pu recevoir des ovins en estive, en provenance, notamment, des granges quercynaises.

Quant à la troisième, La Morinière (Île d'Oléron), elle était destinée à la fourniture de sel : les convers d'Obazine y créèrent en effet des marais salants, ainsi d'ailleurs qu'un petit vignoble. La production était acheminée par voie d'eau (la Charente), puis par voie de terre ; sur la route, les abbayes-filles de La Frénade et de Grosbot-Fontive, qui



servaient manifestement d'étape, se trouvaient ainsi approvisionnées.

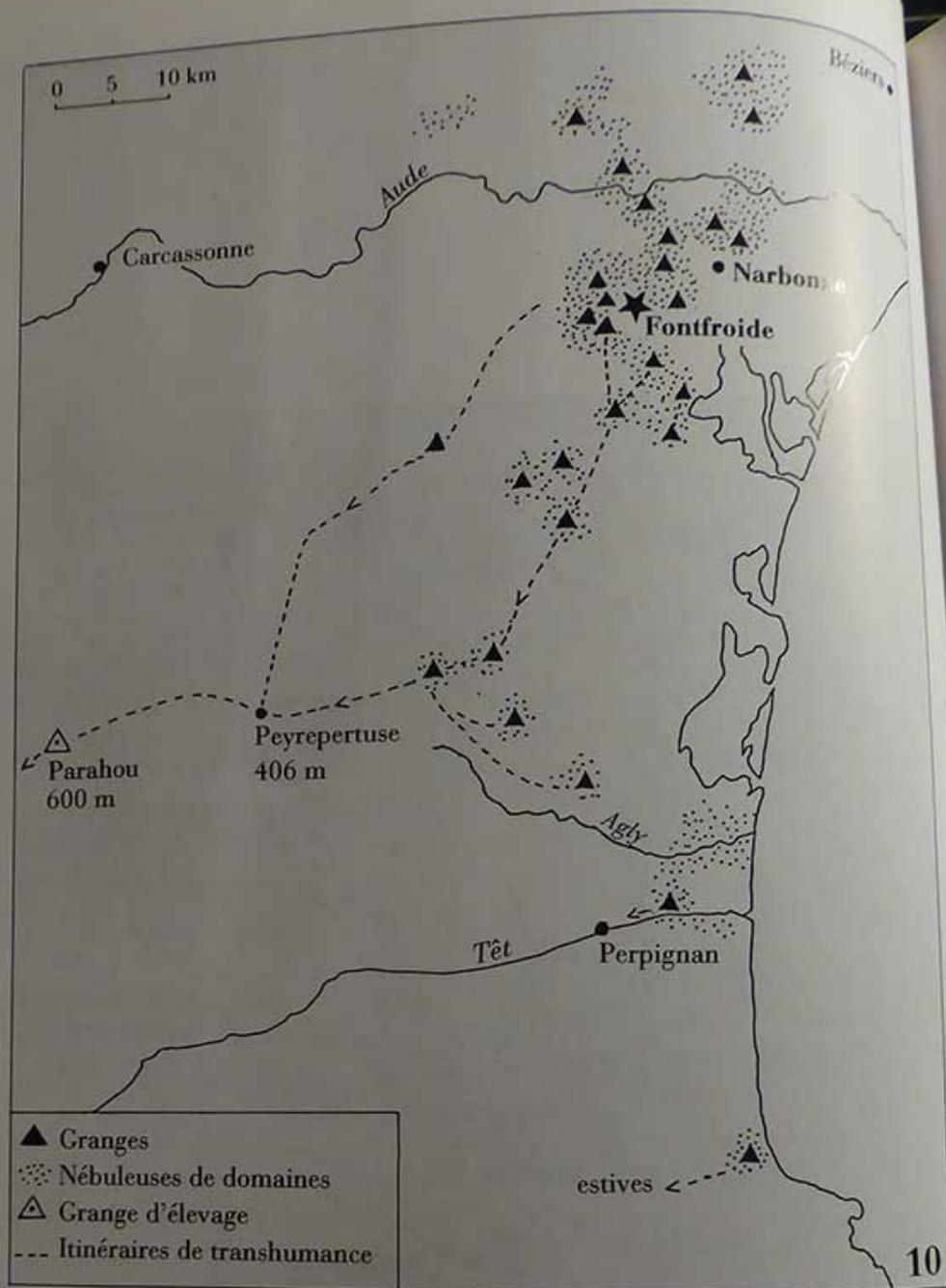
L'abbaye d'Obazine entretenait, en outre, semble-t-il, des relations étroites avec Bonnaigue, une autre de ses abbayes-filles établie sur un important gîte minier (fer et plomb argentifère), dont l'exploitation est attestée par la prospection archéologique, à défaut de sources écrites. Enfin, le système obazinien comporte un élément parfaitement original parce que strictement conjoncturel : à plus de 70 km d'Obazine, l'abbaye a créé, avec beaucoup de soin, un



ensemble de six à sept granges dont les terroirs cernaient très étroitement le site de Rocamadour. Or, ce ne sont manifestement pas les besoins propres de l'abbaye, ni les potentialités économiques du causse, qui ont dicté l'aménagement progressif de cette importante nébuleuse de domaines. En fait, le pèlerinage marial de Rocamadour était alors en train de prendre son essor, et il convenait de lui assurer très vite une infrastructure alimentaire solide, partiellement garantie du succès escompté. Les sollicitations extérieures,

laïques et ecclésiastiques, se firent lourdes, et il fut donc convenu, et ce en parfait accord avec l'Ordre cistercien, que l'abbaye se mettrait là au service du pèlerinage ; elle procéda alors à une restructuration des terroirs et à leur mise (ou remise) en valeur.

• D'après Bernadette Barrière, «L'abbaye cistercienne d'Obazine en Bas-Limousin - Les origines - Le patrimoine», Tulle, 1977 ; «L'économie cistercienne du sud-ouest de la France», Flaran 3, L'économie cistercienne, Auch, 1983, p. 75-99.



10. Fontfroide. Cette abbaye languedocienne, proche de Narbonne, fut fondée en 1093, mais elle ne prit de l'importance qu'à partir de son affiliation à Grandselve et à l'Ordre cistercien en 1144. Elle-même essaima ensuite pour fonder Valbonne et Poblet. Ce fut un très puissant établissement qui eut de 25 à 30 granges. Mais les fonctionnements cisterciens y furent précocement perturbés par les effets de la Croisade albigeoise : à la suite de celle-ci, en effet, dans la seconde moitié du XIII^e siècle, l'abbaye fit l'acquisition d'un nombre considérable de biens confisqués aux hérétiques et fut également amenée à racheter un très grand nombre de seigneuries dont le mode de faire-valoir demeura indirect, même si certains de ces domaines furent restructurés en granges. Un groupe particulièrement dense de possessions se développa à l'orée des

Corbières, enserrant l'abbaye. Un autre, propice à la culture du froment, s'étala largement dans la plaine de l'Aude ; un troisième s'épanouit vers le sud, dans la région de Perpignan. A cela s'ajoutèrent quelques granges isolées, dont la plus lointaine était à environ 70 km de l'abbaye.

Les granges de Fontfroide semblent, dans leur ensemble, avoir été polyvalentes, mettant l'accent souvent sur la vigne et les olivettes. L'élevage y aurait été partout présent et aurait bénéficié de larges possibilités d'estives, voire même de transhumance lointaine, essentiellement en direction des Pyrénées (en particulier par le relais de la grange de Parahou).

• D'après François Grèzes-Rueff, «L'abbaye de Fontfroide et son domaine foncier aux XII^e-XIII^e siècles, Annales du Midi, t. 89, n^o 133, 1977, p. 253-280.